ART. 16 N° 438

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 438

présenté par Mme Grandjean et Mme Parmentier-Lecocq

ARTICLE 16

Au début de l'alinéa 5, sub	stituer au mot	:
-----------------------------	----------------	---

« Cet »

le mot:

 \ll L' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.